

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D23-08-26 AVENANT N°5 A L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE 2022 2023

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés à procédures adaptées
Vu l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique relatif à l'accord cadre,
Vu l'article L2194-1 relatif aux modifications des marchés publics
Vu la décision D22-04-07 attribuant l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2022-2023
Considérant qu'il est nécessaire d'indiquer un montant de travaux pour se conformer à l'article R2162-4-2° du Code de la Commande Publique,

Décide

Article 1 : Les prix unitaires suivants sont ajoutés à l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2022 – 2023 :

- 88 : Fourniture et pose de bordures métalliques : le mètre linéaire : 38,85€ ht
- 89 : Réalisation des plans d'exécution, plan de recollement, géoréférencement des réseaux posés et constats d'huissiers : l'unité : 2275€
- 90 : Démolition et évacuation de barrières (clôtures et portail) : le mètre linéaire : 10€
- 91 : Débroussaillage (haies et ronciers): l'ensemble : 1529,75€
- 92 : Fourniture et pose de drain D160 y compris raccordement dans talus existant: le mètre linéaire : 39,50€
- 93 : Réalisation d'un ouvrage de régulation : l'unité : 1450€
- 94 : Fourniture et pose d'un réseau d'arrosage : le mètre linéaire : 30€
- 95 : Fourniture et pose de bouche d'arrosage : l'unité : 444,20€
- 96 : Fourniture et pose de potelets bois D16 y compris sujétion de scellement) : l'unité : 161.75€
- 97 : Fourniture et pose de panneaux de signalisation de gamme normale : l'unité : 305€

- 98 : Réalisation de passage piéton en enduit : le mètre carré : 29€ ht
- 99 : Réalisation de bandes résines pépite de 50cm de large:
le mètre linéaire : 22,50€ ht

Article 2: Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 13 juillet 2023

Le Maire
Jacques Breillat

